



Déclaration liminaire CGT Finances Publiques

Comité Social d'Administration Local de la DGE – jeudi 14 mars 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs

Madame la Présidente...ou peut-être devrions nous dire Mme la Manager stratégique tant le management et le profil managérial sont devenus l'alpha et l'oméga à la DGFIP !

Lors du dernier CSAL du 26/01 nous avons évoqué les négociations indemnitaires débutées à la DGFIP en 2023, suspendues du fait d'un petit caprice de l'ex DG, Jérôme Fournel puis reprisent fin janvier. A ce stade de la négociation, la Direction générale (DG) a accepté d'augmenter ce qu'elle avait initialement proposé comme abondement du nombre de points d'Allocation Complémentaire de Fonction pour arriver à accorder 6 points d'ACF soit 25 € nets/mois en 2024 auxquels s'ajouteraient 4 points d'ACF soit 16,50 € nets/mois en 2025, c'est-à-dire au total une augmentation pérenne de 41,50 €/mois à compter de 2025 (500 euros nets an). Rappelons, par ailleurs que la valeur du point d'ACF, 55,05/point/an, n'a pas changé depuis 2009.

Pour certains en revanche, pas besoin de se serrer la ceinture avec de 23 % à 29% d'augmentation pour le nouveau grade d'administrateur de l'État (qui a remplacé les grades d'AFIP et d'AGFIP à la DGFIP),

Et pendant ce temps, au 1er février 2024, l'électricité a augmenté de 9,5 %, les loyers et les charges ont augmenté, l'alimentation a augmenté, le prix des assurances a augmenté, le Navigo a augmenté, les mutuelles ont augmenté en moyenne de 10 %, le reste à charge des soins et médicaments a augmenté...la liste est encore longue ...et pas besoin de calculatrice pour réaliser que ce qui est mis sur la table par la DG non seulement ne compense pas l'inflation récente et ne vient encore moins rattraper le pouvoir d'achat perdu du fait du gel du point d'indice pendant de longues années.

Pour toute réponse à cette situation, ce sont donc quelques dizaines d'euros par mois que la DG propose aux organisations syndicales d'accepter au titre de la négociation indemnitaire pérenne !

Pourtant la DG ou des directeurs locaux n'ont de cesse de reconnaître l'excellence, le professionnalisme et l'implication des agents de la DGFIP. Vendredi 8 mars, la nouvelle directrice générale faisait le constat suivant : *« D'abord, l'excellence opérationnelle de cette administration est un joyau, La DGFIP est le service public dont les Français sont le plus satisfaits, comme vient de le reconnaître une nouvelle fois le baromètre d'opinion Delouvrier. Elle est aussi reconnue pour ses facultés d'adaptation et sa capacité à porter régulièrement de nouveaux projets, en plus des chantiers essentiels de gestion quotidienne et de moyen terme qu'elle mène.*

Mais qui fait tourner les services de la DGIP envers et contre toutes les innombrables difficultés rencontrées si ce n'est l'ensemble de ses agents et pas seulement les plus gradés d'entre eux !!

Et pour toute reconnaissance, la majorité des agents perdent encore et encore et encore leur pouvoir d'achat, d'autant plus que le gouvernement a décidé de geler le point d'indice en 2024.

A ce constat déplorable s'ajoute les funestes projets du ministre Guérini dont la feuille de route est, entre autres, la mise en place de la rémunération au mérite qui ne peut que fracturer encore plus les collectifs de travail déjà fragilisés depuis la crise covid et la généralisation du télétravail.

Et au-delà même du développement des inégalités entre les agents, la rémunération au mérite remet en cause le principe de l'indépendance des agents.

Aussi, le 19 mars l'ensemble des organisations de la Fonction Publique appellent à se mobiliser par la grève et dans les manifestations pour les salaires, l'égalité salariale et professionnelle et contre le projet de loi Fonction publique annoncé par le gouvernement, dont la rémunération au mérite mais pas seulement, le statut étant dans la ligne de mire des fossoyeurs de la Fonction publique qui nous gouvernent.

Alors que les bénéfices des entreprises du CAC 40 explosent et que la distribution de dividende a atteint près de 100 Mds d'euros en 2023, le Ministre Le Maire a décidé par décret une nouvelle coupe de 10 milliards d'euros dans les services publics et une fois n'est pas coutume c'est le magazine Challenges que nous reprendrons pour décrire cette mesure : « le risque du plan d'urgence annoncé par Bruno Le Maire, c'est de tailler de façon "bête et méchante" dans les dépenses de l'Etat, avec des conséquences concrètes pour les fonctionnaires mais aussi pour les usagers » !

Par ailleurs, à la chute du pouvoir d'achat des agents s'ajoutent une dégradation des conditions de travail et une augmentation de la souffrance au travail comme l'atteste le rapport d'activité 2023 présenté au CDAS le 8/02/2024 par la psychologue Mme Houitte. Si son activité s'étend à l'ensemble du département 93, la DGE en fait naturellement partie et est également concernée par certains constats très préoccupants, entre autres : surcharge de travail, un investissement bien plus important que la reconnaissance de l'administration, report du travail des absents sur d'autres agents, des problèmes de logement (éloignement de la résidence principale du lieu de travail) avec les conséquences en termes de trajet. Elle ajoute dans son rapport que le mal-être des agents se reporte sur la sphère privée, qui quand elle se dégrade elle aussi, vient complexifier la situation. Ces situations se sont traduites par de la fatigue, une agressivité plus importante, une perte d'intérêt général, un découragement, des difficultés d'attention, de mémorisation et de compréhension, autant de symptômes qui traduisent des signes de dépression qui peuvent conduire au suicide.

Nous ne cessons de le rappeler à chaque instance, les conditions de travail se dégradent à la DGE. En ce mois de mars, ce sont encore de nouvelles chaises qui sont vides sans possibilité d'être comblées en l'absence de cellule de renfort !

Concernant le présent CSAL, dont le point principal est l'examen de la fiche d'impact du déménagement à Romainville, force est de constater que les informations transmises sont des plus succinctes.

Il est mentionné « *Les agents vont s'installer dans des locaux neufs qui leur permettront une amélioration de leurs conditions de vie au travail* ». Nous ne pouvons contester que les locaux seront neufs !

Mais en ce qui concerne l'amélioration des conditions de travail nul doute n'est permis ! Nous avons à plusieurs reprises listé ce que nous avons identifié comme problème à venir et dégradations des conditions de travail, soit entre autres : le manque de m² et des bureaux trop petits, l'insuffisance des places de parking, les nuisances sonores et la pollution de la RN3, le manque d'espace de convivialité, un environnement bien moins agréable qu'à Pantin etc.

Pour balayer nos critiques, il nous est fréquemment répondu que le bâtiment présente toutes les conditions requises pour respecter les normes Haute Qualité Environnemental ! Le moins que l'on puisse dire c'est que respecter les normes les plus récentes en matière de construction nous semble être une exigence minimum et non un luxe rare dont les agents des 3 DNS seraient les heureux bénéficiaires !

Bien des questions se posent sur ce sujet du déménagement, ainsi que sur d'autres sujets que nous allons aborder au cours de ce CSAL.